
M.E.S., Numéro 131, Vol.2, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 18 novembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, novembre - décembre 2023

VACUITE STRATEGIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME DES ADF PAR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

par

Martin ZIAKWAW LEMBISA

Professeur, Relations Internationales
Université Catholique du Congo, Institut Facultaires des Sciences de l'Information
et de la Communication en RDC

Julia ILUMBE SUKA

Diplômée de second cycle en sciences politiques, Université catholique du Congo
Chercheuse indépendante en Relations internationales.

Résumé

La République Démocratique du Congo reste en proie, précisément dans ses provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, à l'activisme des « Allied democratic Forces » (ADF/Forces démocratiques alliées), affiliées à l'Etat islamique. À cet effet, depuis 2019, elle a pris plusieurs initiatives militaires dont le résultat est, pour le moins, très mitigé. Car, la RDC accuse, dans sa conduite stratégique, une infirmation du caractère systémique de son dispositif de lutte contre ce groupe terroriste et, surtout, son financement grâce auquel ce dernier prouve sa résilience. Ceci limite les marques d'efficacité de l'action de l'Etat congolais, et l'expose aux effets de sanctuarisation de la menace des ADF visant à attaquer Kinshasa, la capitale. Il s'impose dès lors à la RDC une gouvernance de transformalité sécuritaire au travers notamment de l'élaboration urgente d'une stratégie holistique contre, en particulier, ce groupe connecté au terrorisme international, et, en général, les groupes armés locaux et étrangers actifs dans la partie orientale du pays.

Mots-clés : *vacuité, stratégie, lutte, financement, terrorisme, RD Congo*

Abstract

The Democratic Republic of Congo remains prey, precisely in its provinces of Ituri and North Kivu, to the activism of the "Allied Democratic Forces" (ADF/Allied Democratic Forces), affiliated with the Islamic State. To this end, since 2019, it has taken several military initiatives whose results are, to say the least, very mixed. Because, the DRC accuses, in its strategic conduct, an invalidation of the systemic nature of its system of fight against this terrorist group and, above all, its financing thanks to which the latter proves its resilience. This limits the effectiveness of the action of the Congolese state, and exposes it to the sanctuary effects of the ADF threat aimed at attacking Kinshasa, the capital. A governance of security transformation is therefore required in the DRC, notably through the urgent development of a holistic strategy against, in particular, this group connected to international terrorism, and, in general, local and foreign armed groups. active in the eastern part of the country.

Keywords : *emptiness, strategic, struggle, financing, terrorism, DR Congo*

INTRODUCTION

Le terrorisme international, dont la portée conceptuelle ne fait pas encore consensus au sein du conseil de sécurité des Nations unies, y est considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales.¹ Cette position a été confirmée par plusieurs autres Résolutions adoptées après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique.² En effet, la gravité de ces derniers événements, attestant « l'impuissance de la puissance », ont placé le terrorisme au cœur des préoccupations internationales.

À la faveur des technologies de l'information et de la communication, contribuant à renforcer les dynamiques réticulant des mouvements terroristes à travers le monde, il est davantage une évidence

¹ Conseil de Sécurité des Nations unies, Résolution S/Rés.748, New York, 1992.

² Attentats contre les Twin Towers de New York aux États-Unis d'Amérique ont mis en scène avec une férocité extrême, un terrorisme inédit, lié à la mondialisation : le méga ou hyper terrorisme prenant pour cible toute la planète, mobilisant les technologies les plus sophistiquées. Cfr, DEFARGES Philippe, La géopolitique pour les nuls en 50 notions clés l'essentiel pour tout comprendre, Paris, Éd. First, 2017, p.293.

que tous les Etats sont exposés à cette menace.³ L'Afrique, dont les entités étatiques sont en butte à plusieurs problèmes limitant leur marge de sécurisation⁴, fait face à l'exacerbation de la menace terroriste. La défenestration du Président Mouammar Kadhafi⁵ du pouvoir en Lybie, jadis un rempart, a laissé le champ libre à des mouvements incontrôlés concourant à rapprocher les réseaux internationaux des mouvements locaux du terrorisme.

Parmi les affiliés d'Al-Qaïda, il y a, entre autres, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans au sahel (GSIM) au Mali et les Shebab en Somalie.⁶ Quant à l'Etat islamique (Daech), réalisant une percée plus importante qu'Al-Qaïda sur le continent africain, il a intégré l'Afrique dans sa projection d'extension territoriale en vertu de laquelle ont été créés l'« Etat islamique en Afrique de l'Ouest » (ISWAP) dont le bras opératoire est le groupe « Etat islamique du grand Sahara » (EIGS) actif sur les territoires du Nigéria, du Niger, du Mali, du Cameroun, du Burkina Faso et du Tchad ainsi que l'« Etat islamique en Afrique centrale » (ISCAP) agissant au travers des Al-Shabab au Mozambique et des Allied Democratic Forces (ADF/Forces démocratiques alliées) en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda.

Les ADF constituent une des principales menaces à la paix et à la sécurité notamment en RDC. Selon le tout dernier Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC⁷, elles se sont employées à recruter et à mener des attaques dans la capitale congolaise et dans des entités provinciales autres que celles où elles opèrent déjà, à savoir : en Ituri et au Nord-Kivu. Ce groupe armé, reconnu en 2019 par les USA comme un mouvement terroriste islamiste, est actif dans l'Est de la RDC depuis 1995⁸. À la suite de l'arrestation de son leader Jamil Mukulu, le successeur de ce dernier, Musa Baluku a fait allégeance à l'Etat Islamique en 2019, devenant ainsi un prolongement de Daech en Afrique centrale.

Pour endiguer et éradiquer ce groupe armé, plusieurs initiatives ont été prises par la RDC mais les ADF font preuve de « résilience et d'accroissement de capacités de nuisance au détriment des populations civiles » à telle enseigne qu'elles ont intensifié leurs activités dans le Sud-Kivu où elles disposent depuis longtemps des réseaux. Les attentats en Ouganda, les tueries au cours d'un service religieux dans une église protestante où au moins 14 personnes ont perdu la vie à Kasindi au Nord-Kivu⁹, ainsi que les tentatives d'expansion territoriale des ADF dans l'Est du pays, attestent l'accroissement des capacités de ce groupe armé.

Par ailleurs, depuis octobre 2022, la RDC a été placée sur la liste grise (aussi appelée juridictions soumises à une surveillance renforcée) du GAFI car ses efforts ont été jugés pas assez suffisants en

³ Ceci tendrait à conforter la thèse de Bertrand Badie sur la puissance de l'impuissance, apparu après certaines publications qui mettaient en avant l'idée de la puissance américaine incontestable. Il s'interroge sur la signification de la puissance dans un monde où de nouvelles menaces, telles que le terrorisme émergent. Cfr, BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Éd. Fayard, 2004.

⁴ L'Afrique est considérée comme le continent des conflits, les questions de sécurité sont au cœur des politiques des Etats où ils sont trouvés. Au-delà de cette première préoccupation, l'Afrique est en sous-développement et la famine y est très présente. Cfr, HUGON Philippe « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in *Afrique contemporaine*, N°218, 2006, p.35.

⁵ Selon Collon Michel parmi les grands crimes de Kadhafi, il y a le fait qu'il n'avait accepté aucun lien avec le projet Africom, dont le but était de développer des dizaines de bases militaires en Afrique du nord, Washington voulait ouvrir la voie pour établir un réseau complet de bases militaires couvrant l'ensemble de l'Afrique ; ou avec l'OTAN. Il a été tué en 2011 à la suite d'une opération internationale après avoir déclaré de mettre Benghazi à sang et la Libye est divisée depuis. Cfr, COLLON Michel, *Libye, Otan et médiamensonges, manuel de contre-propagande*, Bruxelles, Éd. Investg'Action, 2011, p.53.

⁶ DESORQUES Pierre, Afrique : qui sont les groupes djihadistes affiliés à Al-Qaïda ?, 20 mars 2023, disponible en ligne sur <https://information.tv5monde.com/afrique/afrique-qui-sont-les-groupes-djihadistes-affilies-al-qaïda-1035268>., consulté le 27 juin 2023 à 12h26.

⁷ Point 13 du rapport du Groupe d'experts S/2023/431, du 13 juin 2023 p.8.

⁸ RIGAUD Christophe, « RDC : l'échec dans la lutte contre les groupes armés », in *Afrikarabia*, 27 octobre 2015, disponible en ligne sur <https://afrikarabia.com/wordpress/rdc-echec-dans-la-lutte-contre-les-groupes-armes/>, consulté le 27 juin 2023 à 12h38.

⁹ MULEGWA Pascal, Est de la RDC : au moins 14 morts et 63 blessés dans un attentat à la bombe contre une église, Radio France Internationale, 16 janvier 2023, disponible en ligne sur <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20230116-est-de-la-rdc-au-moins-10-morts-et-40-bless%C3%A9s-dans-un-attentat-%C3%A0-la-bombe-contre-une-%C3%A9glise>, consulté le 27 juin 2023 à 12h46.

matière de lutte contre, entre autres, le financement du terrorisme.¹⁰ Il s'en est suivi son placement sur la liste noire de l'Union européenne. Ceci l'expose à la baisse des investissements étrangers et aide internationale, à des difficultés de lever des fonds sur le marché financier ainsi qu'à des difficultés de rapatrier les fonds venant de l'étranger.

Au-delà et considérant la menace que fait peser les ADF sur la sécurité nationale, il y a lieu de s'interroger : *comment la RDC organise-t-elle stratégiquement sa lutte contre le financement des ADF ?* Nous postulons à titre d'hypothèse que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme est tributaire de la conjugaison des mesures militaires et non-militaires des acteurs concernés dans un Etat pour y assurer la prévention, la détection et la répression, entre autre, du financement des activités terroristes à la base du recrutement et de la dotation des moyens opérationnels des mouvements s'y employant. Pour mener rigoureusement à bien cette étude, nous avons recouru aux méthodes systémique et dialectique, et appliqué les techniques documentaires ainsi que l'entretien semi-directif.

Du point de vue spatial, cette étude porte essentiellement sur la RDC, sur le territoire de laquelle, à la lisière avec l'Ouganda, opèrent les ADF. En effet, il incombe au premier chef de la responsabilité du Gouvernement congolais d'assurer la protection des populations sur son territoire, de préserver et de défendre l'intégrité territoriale, l'indépendance nationale ainsi que la souveraineté internationale. Du point de vue temporel, l'étude s'étend sur la période allant d'octobre 2019 à août 2023. La première borne renvoie au déclenchement des opérations militaires contre les ADF tandis que la seconde est justifiée par l'obligation de boucler l'étude portant sur une question toujours d'actualité. La technique documentaire et les entretiens nous ont permis de produire les données dont les résultats sont présentés dans les lignes ci-dessous.

I. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Plusieurs structures nationales sont concernées dans la lutte contre le financement du terrorisme. A cet effet, outre les initiatives militaires axées sur la neutralisation des ADF, la RDC est officiellement dans une perspective de contrer le transfert des ressources financières dont est bénéficiaire ce groupe armé. Il convient de mettre en lumière les parties concernées ainsi que les initiatives prises avant de discuter de la portée des considérations stratégiques à la base de cette lutte.

1.1. Structures nationales de lutte contre le financement du terrorisme

La problématique de la lutte contre le financement du terrorisme met en avant-plan, en RDC, le ministère des Finances au travers de ses services. Il s'agit du comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, du Fonds de lutte contre le crime organisé (FOLUCO) ainsi que de la Cellule nationale de renseignement financier (CENAREF).

La CENAREF est un service public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière. Elle est officiellement indépendante dans l'accomplissement de sa mission¹¹ consistant à recueillir et à traiter les renseignements financiers sur les circuits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de la prolifération.

Elle est chargée de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations prévues ; recevoir toutes autres informations utiles à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les autorités judiciaires et celles de contrôle ; obtenir de toute autorité publique et de toute personne physique ou morale, la communication des informations et documents dans le cadre des investigations entreprises à la suite d'une déclaration de soupçon. Elle fait rapport au Ministère public.

Quant au COLUB, il est constitué de représentants des structures étatiques et non-étatiques impliquées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.¹² Sa mission consiste à assister le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre les blanchiments de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération.

¹⁰ (cfr. les recommandations formulées dans le rapport mutuel du GABAC d'avril 2021).

¹¹ Cenaref, disponible sur, <https://www.cenaref.org/>, consulté le 06 juin 2023 à 14h16.

¹² Y sont également représentés le Ministère des finances, le Ministère de l'intérieur, le Ministère des Mines, le Ministère de Défense, le FOLUCO, la Direction générale des impôts, la Direction générale de doines et accises, l'auditorat militaire, les banques, etc...

1.2. Initiatives militaires contre les ADF-MTN

Depuis fin 2019, la RDC a pris maintes initiatives militaires pour éradiquer les ADF. Il s'agit des opérations Sokola ¹³ et Zaruba ¹⁴, de l'état de siège ainsi que de l'opération militaire conjointe des armées congolaise et ougandaise, baptisée « opération Shujaa ».

L'opération Sokola 1 a été lancée en octobre 2019 au grand nord du Nord-Kivu, pour y anéantir les ADF. Quant à l'opération Zaruba 2, elle a été déclenchée en avril 2020¹⁵ pour combattre les ADF et leurs alliés Mai-Mai en Ituri. Pour le Président de la RDC, il s'agissait de « *la dernière attaque contre le groupe ADF/MTM* »¹⁶ dans le but ultime de rétablir l'autorité de l'État dans cette partie du pays.¹⁷

Suite à la persistance de l'insécurité liée à l'activisme des ADF, refusant de s'avouer vaincues, et d'autres groupes armés également actifs, le chef de l'Etat congolais a décrété, le 03 mai 2021, l'état de siège sur les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu¹⁸. En effet, la situation sévissant dans ces dernières entités provinciales est considérée comme étant « *de plus en plus préoccupante de par sa nature et sa gravité et qu'elle constitue, d'une manière immédiate, une menace contre l'intégrité du territoire national affectant ainsi le fonctionnement régulier des institutions* »¹⁹. Pour ce faire, les autorités civiles de ces provinces ainsi que celles de leurs entités territoriales décentralisées et déconcertées ont été remplacées par les officiers des Forces armées de la RDC et/ou de la Police nationale congolaise.

Par ailleurs, en plein état de siège, les armées de la RDC et de l'Ouganda ont lancé, fin novembre 2021, les offensives conjointes contre les ADF dans le but de neutraliser cette force négative opérant précisément, au départ, dans le territoire de Beni au Nord-Kivu et d'Irumu en Ituri. Cette initiative fait suite aux attentats du 16 septembre 2021 à Kampala, attribués aux ADF, et dont le bilan est de quatre décès et trente-sept personnes blessées, parmi lesquelles 27 policiers.²⁰

1.3. Initiative non-militaire

Elle relève de l'ordre à la fois juridique, institutionnel et opérationnel. Découlant de l'inscription de la RDC sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), il a été promulgué la loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive constituant le fondement de l'élan de redynamisation, à cette fin, de la CENAREF. Selon le Secrétaire exécutif de cette cellule, Adler Kisula, cette nouvelle loi a permis de combler des lacunes de la loi de 2004, et recèle des innovations²¹ parmi lesquelles le directeur juridique de ladite cellule évoque²² : l'ajout de la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives ; la notion de personne politiquement exposée (PPE) ; la question de sanction financière ciblée ; la question de bénéficiaire effectif ; l'évaluation des risques et l'approche basée sur les risques ainsi que la question de secret professionnel.

Au niveau institutionnel et opérationnel, il s'observe une certaine redynamisation de la CENAREF dont l'acquisition d'un nouveau bâtiment, inauguré par le chef de l'Etat et exclusivement

¹³ Sokola renvoie au verbe nettoyer.

¹⁴ Zaruba veut dire « tempête », il a été lancé le 08 avril 2020 portant sur une opération en Ituri.

¹⁵ Radio France Internationale, RDC : l'armée satisfaite du bilan de son opération en Ituri, pas la société civile, 08 juillet 2020, disponible sur <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20200708-rdc-arm%C3%A9e-satisfaite-bilan-op%C3%A9ration-ituri-pas-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile>, consulté le 27 juin 2023 à 3h23.

¹⁶ TILOUINE Joan, À Beni, l'armée congolaise lance une « opération de grande envergure » contre un groupe armé, 01 novembre 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/01/a-beni-l-armee-congolaise-lance-une-operation-de-grande-envergure-contre-un-groupe-arme_6017693_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 00h16.

¹⁷ Actualité.cd, RDC : l'armée lance les opérations militaires de « grande envergure » à Beni, 31 octobre 2019, disponible sur <https://actualite.cd/2019/10/31/rdc-larmee-lance-les-operations-militaires-de-grande-envergure-beni>, consulté le 22 juin 2023 à 00h06.

¹⁸ Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo.

¹⁹ Idem, paragraphe 8 de l'exposé de motif, p. 2.

²⁰ Le Monde Afrique, Ouganda : le double attentat-suicide à Kampala revendiqué par l'État islamique, 16 novembre 2021, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/16/ouganda-deux-explosions-font-trois-morts-et-trente-trois-blesses-a-kampala_6102274_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 04h15.

²¹ Communication du Secrétaire exécutif de la CENAREF, conférence sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la corruption : quels sont les défis et les opportunités pour la RDC?, 11 avril 2023, Roméo golf, Kinshasa.

²² Idem

dédié à ses activités, atteste une certaine volonté politique de faire bouger les lignes dans la lutte contre notamment le financement du terrorisme souvent évoquée, non sans implications pratiques, après la focalisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux. Mais la CENAREF ne dispose pas encore d'un personnel à la taille de ses missions. Elle ne couvre pas encore, au niveau opérationnel, les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu où opèrent les ADF.

Cependant, le COLUB est loin de bénéficier de la même attention. Les conditions de travail des agents qui y sont affectés ne concourent pas à l'offre du bénéfice de l'urgence à l'exécution de ses tâches, notamment celle de la définition d'une politique nationale de lutte contre le financement du terrorisme.

En avril 2023, la RDC a publié son rapport sur l'« Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ». Il en ressort que le risque national du financement du terrorisme est évalué « élevé » à cause de plusieurs facteurs tels que²³ l'insuffisance du cadre légal pour incriminer notamment le financement du terrorisme ; le déficit qualitatif des renseignements dû à l'absence d'échange d'informations entre services opérationnels ; l'inadéquation des ressources allouées aux organismes de lutte contre le financement du terrorisme ; l'inefficacité de la coopération internationale constatée par la non-transposition dans la législation interne des résolutions du conseil de sécurité des Nations-Unies et l'inefficacité du mécanisme de coopération informelle ; le déficit de sensibilisation sur les effets néfastes et dévastateurs du terrorisme et de son financement dû à l'engagement insuffisant des autorités politiques en faveur de la lutte contre le financement du terrorisme.

II. ANALYSE DES RESULTATS

La lutte en cours, depuis octobre 2019, contre le terrorisme des ADF ne relève pas d'une réponse stratégique devant prendre globalement et, en même temps, spécifiquement en charge, à des fins de cohérence et de coordination des initiatives à projeter sur le long terme, le problème sécuritaire inhérent à ce groupe affilié à l'Etat islamique.²⁴ En effet, la résilience dont fait preuve ce groupe armé face aux initiatives militaires de la RDC résulte notamment de ses ressources financières dont les origines sont, pour la plupart, extérieures à leurs zones d'opérations. Il va sans dire que les ressources financières mobilisées dans les zones sous le contrôle des ADF ne sont pas déterminantes au renforcement de leurs capacités de recrutement et d'opérations.²⁵

Les USA et le Royaume Uni figurent parmi les pays à partir desquels sont effectués des transferts de fonds au bénéfice des ADF.²⁶ Dans son dernier Rapport, le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC affirme détenir des preuves de l'appui financier que Daech apporte aux ADF.²⁷

Dès lors, l'efficacité de la lutte contre ce groupe terroriste requiert non seulement de mener des opérations militaires de « grande envergure », comme l'avait annoncé le Président de la RDC, mais surtout d'obstruer les voies des financements dont il est bénéficiaire et grâce auxquels elles continuent de recruter dans plusieurs pays d'Afrique et d'ailleurs et à renforcer leurs capacités opérationnelles. Il s'impose l'élaboration d'une stratégie holistique impliquant une conjugaison des mesures militaires et non-militaires, du reste interdépendantes et complémentaires. Ceci implique la mise en synergie des structures concernées, tant civiles que militaires et policières, en cette matière pour additionner leurs intelligences tout en opérant dans le respect des plates-bandes de chaque composante du tout systémique à constituer. A ce stade, c'est loin d'être le cas.

Huit mois après la promulgation de la loi n°22/068 du 27 décembre 2022, la RDC ne dispose pas encore de politique nationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Au moment où nous bouclons nos recherches (le 23 août 2023), le COLUB s'employait à esquisser le draft de ce document stratégique alors que la situation urge tant l'insécurité empire dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu où opèrent les ADF, sous un état de siège très contesté à la Table ronde tenue du 14 au 16

²³ Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, Résumé exécutif, Avril 2023, Pp.13-14.

²⁴ Actualité.cd, Fondement et perspective des opérations conjointes FARDC-UPDF contre les ADF sous l'état de siège : le décryptage de l'internationaliste Martin ZIAKWAU, 04 janvier 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/01/04/fondement-et-perspective-des-operations-conjointes-fardc-updf-contre-les-adf-sous-letat>, consulté le 27 juin 2023 à 04h04.

²⁵ Cette observation est partagée par des experts des Nations unies ayant requis l'anonymat.

²⁶ Nos recherches nous permettent de tenir cette affirmation.

²⁷ Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la RDC, S/2023/431, New York, 13 juin, 13 juin 2023, p. 2.

août courant au Palais du peuple à Kinshasa pour en dresser l'état des lieux.²⁸ Il ressort notamment des entretiens que nous avons eus au COLUB que la fin de la confection de ce document requiert un accompagnement financier faisant défaut.²⁹

Par ailleurs, il n'y a pas de connexion aux effets de cohérence organisationnelle et opérationnelle entre, d'une part, la CENAREF et le COLUB, totalement liés au Ministère des Finances, et, d'autre part, les services de renseignements classiques tant civils que militaires et policiers, particulièrement le Comité national de coordination de lutte contre le terrorisme international (CNCLT). Rattaché au Conseil national de sécurité, ce dernier est une structure instituée par décret en 2001 dans le but de concevoir les mesures et politiques de lutte contre le terrorisme international et sa répression ainsi que de coordonner leur mise en œuvre en RDC.

Le CNCLT a initié un projet de « *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrême violent en République démocratique du Congo* », transmis sans suite au cabinet du Ministre en charge de l'Intérieur, depuis 2021, en vue d'être soumis à l'examen du Conseil des ministres. L'ambition de cette stratégie consiste à « *résorber les lacunes constatées dans l'analyse et la planification, dans la mobilisation des ressources, la coordination intra et inter-institutions et dans l'élaboration et la mise en œuvre de réponses opérationnelles plurielles et cohérentes au terrorisme et à l'extrémisme violent* ». ³⁰ Dans son deuxième pilier, ce projet prévoit, entre autres, de « *lutter contre le blanchiment d'argent et tarir les sources de financement du terrorisme* »³¹. Il y est également prévu de « *réformer les structures existantes de lutte contre la délinquance économique (CENAREF et autres agences) en vue de rationaliser les moyens disponibles* »³².

De tout ce qui précède, il y a une infirmation du caractère systémique dans l'organisation de la lutte, par la RDC, contre le terrorisme des ADF et, surtout, de leur financement. La persistance de l'activisme de ce groupe terroriste maintient la RDC à être rangée sous l'étiquette de « zone grise » telle que conceptualisée par le politologue français Gaïdz Minassian, pour désigner l'incapacité des institutions centrales d'un État souverain, par impuissance ou par abandon, de pénétrer dans leur territoire pour affirmer leur contrôle, lequel est assuré par des micro-autorités alternatives.³³ Dès lors, l'État congolais ne se positionne point en acteur des relations internationales au-delà des considérations juridiques. Tant elle accuse de l'impotence à exercer sa souveraineté sur l'espace terrestre devant être soumis à son imperium.

PERSPECTIVES

Les résultats de cette étude suggèrent deux types de perspectives. Nous considérons l'une comme positive et l'autre comme négative. La perspective positive consiste en une révision du dispositif de sécurisation de la RDC face à la menace que font peser notamment les ADF/ sur l'État congolais. Dans cette optique, il y a nécessité d'une conjugaison des mesures militaires et non militaires, dans des synergies des actions des structures compétentes, en vue du développement d'une stratégie globale de lutte contre ce groupe terroriste, particulièrement dans le but de sécher ses sources de financement. Ceci contribuera au renforcement de l'efficacité des efforts de la neutralisation, voire de l'éradication de ce groupe armé. Quant à la perspective négative, elle relève de la poursuite du travail non synergique constaté entre les structures compétentes dans la lutte contre le financement des ADF/.

BIBLIOGRAPHIE

- Actualité.cd, Fondement et perspective des opérations conjointes FARDC-UPDF contre les ADF sous l'état de siège : le décryptage de l'internationaliste Martin ZIAKWAU, 04 janvier 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/01/04/fondement-et-perspective-des-operations-conjointes-fardc-updf-contre-les-adf-sous-letat>, consulté le 27 juin 2023 à 04h04.

²⁸ RIGAUD Christophe, État de siège en RDC : « un échec prévisible » selon Thierry Vircoulon, disponible sur, <https://www.ifri.org/fr/espace-media/lifri-medias/etat-de-siege-rdc-un-echec-previsible-selon-thierry-vircoulon>, consulté le 27 juin 2023 à 04h21.

²⁹ Ceci confirme une remarque faite dans le Rapport d'évaluation mutuelle, Mesures de lutte contre le BC/FT RDC, avril 2021

³⁰ CNCLT ? Projet de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrême violent en République démocratique du Congo, inédit, Kinshasa, 2021, p. 10.

³¹ Idem, p. 17.

³² Ibidem, p.21.

³³ MINASSIAN Gaïdz, *Zones grises quand les États perdent le contrôle*, Paris, Éd. Autrement, 2011, p.16.

- Actualité.cd, RDC : l'armée lance les opérations militaires de « grande envergure » à Beni, 31 octobre 2019, disponible sur <https://actualite.cd/2019/10/31/rdc-larmee-lance-les-operations-militaires-de-grande-envergure-beni>, consulté le 22 juin 2023 à 00h06.
- BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance, Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Éd. Fayard, 2004.
- CNCLT ? Projet de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrême violent en République démocratique du Congo, inédit, Kinshasa, 2021, p. 10.
- COLLON Michel, *Libye, Otan et mediamensonges, manuel de contre-propagande*, Bruxelles, Éd. Invest'Action, 2011.
- Communication du Secrétaire exécutif de la CENAREF, conférence sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la corruption : quels sont les défis et les opportunités pour la RDC?, 11 avril 2023, Roméo golf, Kinshasa.
- Conseil de Sécurité des Nations unies, Résolution S/Rés.748, New York, 1992.
- DEFARGES Philippe, *La géopolitique pour les nuls en 50 notions clés l'essentiel pour tout comprendre*, Paris, Éd. First, 2017,.
- DESORQUES Pierre, Afrique : qui sont les groupes djihadistes affiliés à Al-Qaida ?, 20 mars 2023, disponible en ligne sur <https://information.tv5monde.com/afrique/afrique-qui-sont-les-groupes-djihadistes-affilies-al-qaida-1035268>., consulté le 27 juin 2023 à 12h26.
- HUGON Philippe « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in *Afrique contemporaine*, N°218, 2006.
- Le Monde Afrique, Ouganda : le double attentat-suicide à Kampala revendiqué par l'État islamique, 16 novembre 2021, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/16/ouganda-deux-explosions-font-trois-morts-et-trente-trois-blesses-a-kampala_6102274_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 04h15.
- MINASSIAN Gaïdz, *Zones grises quand les États perdent le contrôle*, Paris, Éd. Autrement, 2011.
- MULEGWA Pascal, Est de la RDC : au moins 14 morts et 63 blessés dans un attentat à la bombe contre une église, Radio France Internationale, 16 janvier 2023, disponible en ligne sur <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20230116-est-de-la-rdc-au-moins-10-morts-et-40-ble%C3%A9s-dans-un-attentat-%C3%A0-la-bombe-contre-une-%C3%A9glise>, consulté le 27 juin 2023 à 12h46.
- Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la RDC, S/2023/431, New York, 13 juin, 13 juin 2023.
- Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo.
- Radio France Internationale, RDC : l'armée satisfaite du bilan de son opération en Ituri, pas la société civile, 08 juillet 2020, disponible sur <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20200708-rdc-arm%C3%A9e-satisfaite-bilan-op%C3%A9ration-ituri-pas-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile>, consulté le 27 juin 2023 à 3h23.
- RIGAUD Christophe, « RDC : l'échec dans la lutte contre les groupes armés », in *Afrikarabia*, 27 octobre 2015, disponible en ligne sur <https://afrikarabia.com/wordpress/rdc-echec-dans-la-lutte-contre-les-groupes-armes/>, consulté le 27 juin 2023 à 12h38.
- RIGAUD Christophe, État de siège en RDC : « un échec prévisible » selon Thierry Vircoulon, disponible sur, <https://www.ifri.org/fr/espace-media/lifri-medias/etat-de-siege-rdc-un-echec-previsible-selon-thierry-vircoulon>, consulté le 27 juin 2023 à 04h21.
- TILOUINE Joan, À Beni, l'armée congolaise lance une « opération de grande envergure » contre un groupe armé, 01 novembre 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/01/a-beni-l-armee-congolaise-lance-une-operation-de-grande-envergure-contre-un-groupe-arme_6017693_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 00H16.

